



## Opposition demandee/ mon agence sans etre deposee de ma carte

Par **SAHOLY**, le **09/08/2013** à **19:24**

Bonjour,

Voici les faits :

En vacances à l'étranger, j'ai pu effectuer plusieurs transactions avec ma carte VISA :

\*2 retraitS d'espèces de 500 € au guichet d'une banque (à 1 semaine d'intervalles);

\* achat d'un billet d'avion de 400 € environ.

Seulement, au 3e retrait, ma carte a été bloquée à maintes reprises à plusieurs jours ou semaines d'intervalles, le motif affiché étant: " CODE ERRONE" (or ce n'était pas le cas après vérification minutieuse et confirmation par la réédition du code par ma banque à mon retour de vacances)et mon séjour a été pourri par ce problème...

Ma question : est-il légal que je fasse opposition à ma carte bancaire pour une nouvelle carte (suite au conseil de mon agent bancaire) alors que jusqu'à maintenant aucune opération frauduleuse n'a été constatée et que je n'ai jamais été dépossédé de ma carte !

Merci de votre réponse !

Salutations